



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 118407

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante de la médecine scolaire. Il lui rappelle que le Gouvernement vient de confier aux médecins scolaires de nouvelles missions prévues dans la loi sur l'intégration des enfants handicapés à l'école et dans celle relative à la protection de l'enfance. Or le nombre de médecins scolaires est estimé par les organisations syndicales à un pour 10 000 élèves en zones rurales et à un pour 7 775 au plan national. Il lui indique également que en zone rurale, un médecin officie sur quarante écoles et qu'il intervient plus en urgence qu'en termes de prévention. Il faut ajouter que le bilan de santé en fin de troisième n'est que très rarement effectué. Dans le cadre d'un plan de résorption de l'auxiliariat, des postes ont été proposés par le biais d'un concours interne réservé aux vacataires faisant fonction. Or, les conditions de nomination pour les personnes ayant réussi ce concours entraînent très souvent un renoncement des lauréats. En effet, ils sont nommés pour la plupart à des centaines de kilomètres de leur domicile. S'agissant en grande majorité de lauréats féminins ayant des enfants, elles se voient dans l'obligation de refuser leur nomination. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir étudier dans le cadre d'un plan de répartition de l'auxiliariat, la possibilité de nommer les lauréats dans leur région d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118407

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1474